

Route départementale n°17 – Commune des VILLAGES VOVEENS

Voie de liaison de la RD17 - Rouvray-Saint-Florentin



Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

PIECE I : CLASSEMENT – DÉCLASSEMENT DE VOIRIES

Version	Rédigé par	Contrôlé par	Le	Commentaire
V0	PHD	MCO	17/03/2022	Création du document
V1	PHD	MCO	10/05/2023	Modification suite à courrier préfecture du 02/11/2022

Table des matières

<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>1</u>
<u>1. OBJET ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>2</u>
<u>2. CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N°21.....</u>	<u>2</u>
<u>3. DOMANIALITE DES VOIRIES.....</u>	<u>2</u>
ÉTAT ACTUEL	2
ÉTAT FUTUR	2
<u>4. CLASSEMENT - DECLASSEMENT DES VOIRIES DEPARTEMENTALES</u>	<u>2</u>

1. Objet et déroulement de la procédure

Les procédures de classement / déclassement des voies seront réalisées conformément aux articles L.131-4 (voirie départementale), L.141-3 (voiries communales) et R.131-3 à R.131-8 du Code de la voirie routière et en concertation avec les collectivités locales concernées.

Le classement et le déclassement des routes départementales relèvent du Conseil départemental.

Le classement et le déclassement des voies communales relèvent des conseils municipaux des communes.

Le classement et le déclassement des voies départementales ou communales sont dispensés d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Dans le cas d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), l'enquête préalable à la DUP porte également sur le classement/déclassement des routes départementales et des voies communales.

Les classements/déclassements sont validés par délibération des assemblées délibérantes du Conseil départemental et du Conseil municipal concernées.

Ces délibérations interviendront, si nécessaire, après enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique.

2. Classement du chemin rural n°21

La commune des Villages Vovéens a délibéré le 20 avril 2023 (Cf. Pièce H du dossier d'enquête publique) afin que le chemin rural n°21, faisant actuellement partie de son domaine privé, soit classé en voie communale, c'est-à-dire dans son domaine public.

La gestion de cette voie sera par la suite transférée au Département d'Eure-et-Loir par procès-verbal, après que les Conseils municipal et départemental aient délibéré afin d'acter cette décision.

3. Domanialité des voiries

État actuel

Les routes départementales (RD) concernées par le changement de domanialité sont les suivantes :

- ✓ RD 12,
- ✓ RD 17,
- ✓ RD 17-4,
- ✓ RD 137-1,
- ✓ RD 353-2,
- ✓ RD 353-5.

Les collectivités concernées par les classement / déclassements sont :

- ✓ Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir,
- ✓ La Commune des Villages Vovéens.

État futur

La route départementale (RD) n°12 en centre-bourg de Rouvray-Saint-Florentin, par ailleurs nommée rue du Pavillon, sera déclassée en voie communale (VC) entre le carrefour RD 12 / RD 17 au nord-ouest et le carrefour RD 12 / RD 17 au sud-est.

En ce qui concerne les autres routes départementales (RD 17-4, RD 137-1, RD 353-2 et RD 353-5), celles-ci seront déclassées depuis le domaine public départemental vers le domaine public communal. En effet, ces voies n'ont plus de vocation départementale mais restent nécessaires à l'échelle communale.

La future voie de liaison sera classée dans le domaine public départemental sous le numéro RD 17, dans la continuité de l'axe existant.

De fait, la RD 17 entre le carrefour ouest du projet de voie de liaison et la RD 12 dans le bourg de Rouvray-Saint-Florentin sera renommée en RD 12, afin d'assurer la continuité d'itinéraire de celle-ci.

4. Classement - Déclassement des voiries départementales

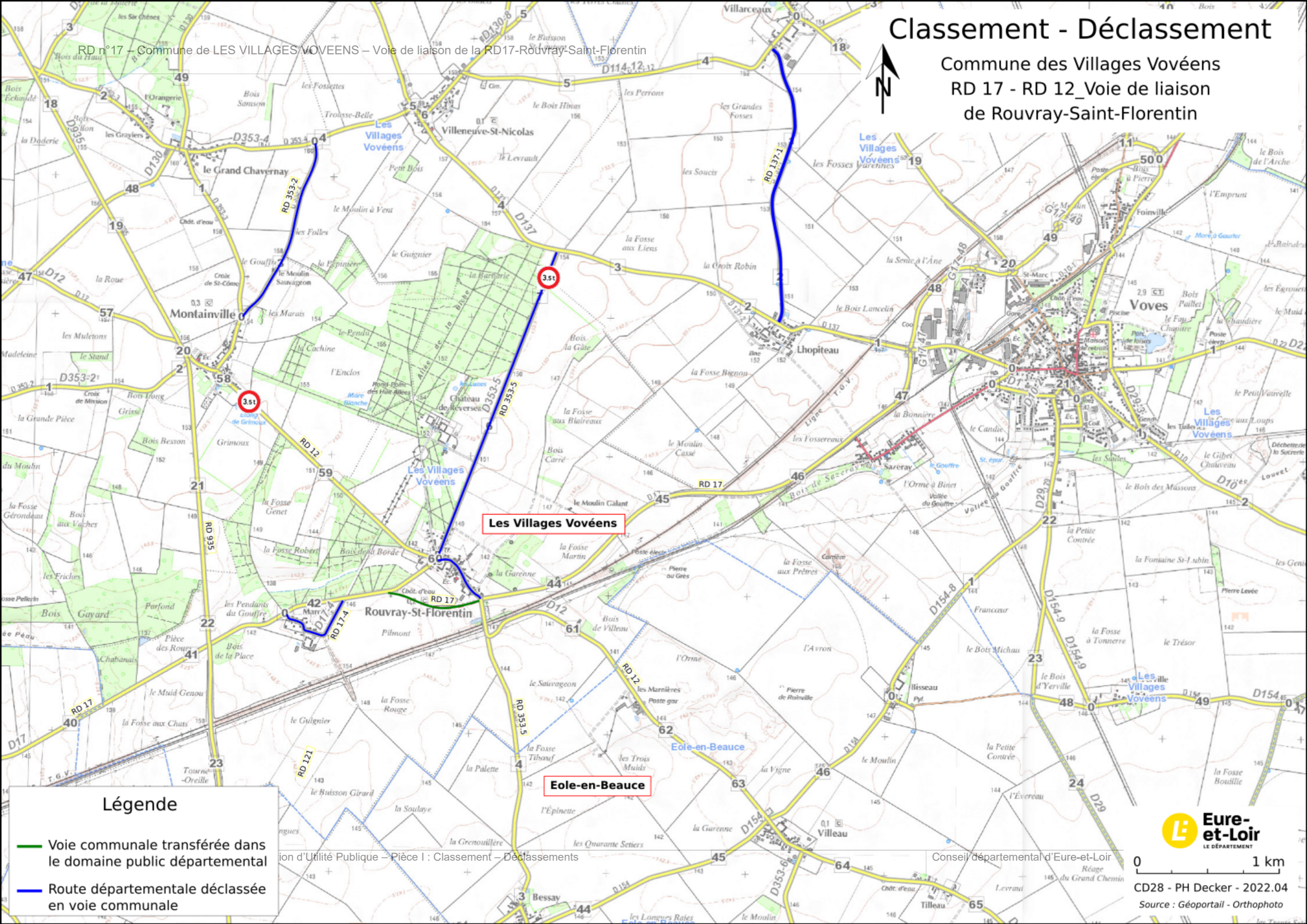
La carte en page suivante présente les routes ou sections de routes départementales faisant l'objet d'un classement ou d'un déclassement.

Classement - Déclassement

Commune des Villages Vovéens
RD 17 - RD 12_Voie de liaison
de Rouvray-Saint-Florentin



RD n°17 - Commune de LES VILLAGES VOVEENS - Voie de liaison de la RD17-Rouvray-Saint-Florentin



Légende

-  Voie communale transférée dans le domaine public départemental
-  Route départementale déclassée en voie communale

ion d'Utilité Publique - Pièce I : Classement - Déclassements

Conseil départemental d'Eure-et-Loir



0 1 km

CD28 - PH Decker - 2022.04

Source : Géoportail - Orthophoto